



DOSSIER THÉMATIQUE

VOYAGER AUX USA

***EN SITUATION
DE HANDICAP***





Vous avez un handicap et vous envisagez de partir en voyage ? Sachez que les Etats-Unis sont particulièrement bien adaptés aux voyageurs à mobilité réduite. Alors quelle que soit la forme de votre handicap, ne vous privez pas d'un voyage vers le pays de l'Oncle Sam !

Depuis plusieurs décennies, notamment depuis l'**Americans with Disabilities Act** de 1990, les Etats-Unis ont considérablement amélioré les conditions d'accès des handicapés à divers types de services touristiques. La circulation des fauteuils roulants dans les bâtiments publics ou sur les trottoirs, l'installation d'équipements spéciaux dans les Visitors' Centers, de sentiers adaptés dans certains parcs nationaux, la présence de places de parking réservées, la multiplication de panneaux en braille, par exemple dans les ascenseurs, de même que la mise en place de systèmes dédiés aux malentendants installés par les chaînes de télévision ou les sites internet, en sont l'illustration. Il reste cependant de nombreux progrès à effectuer car l'Etat Fédéral ne peut toujours pas palier à certains freins ou certaines incohérences.

Bien que ce dossier ne soit pas exhaustif, il vous donnera les clés pour organiser au mieux votre voyage et faire de votre séjour un événement inoubliable.



SOMMAIRE

04

AVANT VOTRE DEPART

11

L'HÉBERGEMENT

05

EN VOL !

12

L'ACCÈS AUX LIEUX
TOURISTIQUES

New York City

Miami

Autres destinations

07

LE PASSAGE EN
DOUANE

16

LES ANIMAUX DE
COMPAGNIE

09

LES TRANSPORTS

Les véhicules de location

*La carte française de
stationnement pour personne
handicapée*

Les transports publics

*La location de scooters
électriques et fauteuils
roulants*

Les voyages en train et en bus

Les croisières

17

LES ASSURANCES
QUELQUES SITES
UTILS

18

NOUS CONTACTER

AVANT VOTRE DÉPART

Il existe en France des **Tour-Opérateurs et agences de voyages spécialisées dans le handicap** ou ayant un **département spécialisé**. Les Tours Opérateurs les plus connus en matière de handicap sont : [Access Tourisme Service](#) et [Easymouv](#).

Nos partenaires [Tour-Opérateurs](#), tous spécialistes de la destination USA, peuvent aussi vous aider dans l'organisation de votre voyage. En effet, la plupart des voyages classiques aux Etats-Unis sont adaptables aux personnes handicapées. Transport, hébergement et services à la carte font l'objet de nombreuses possibilités grâce à des normes et des réglementations de plus en plus précises.



Des prestations et services adaptés vous sont donc proposés en fonction de votre handicap. Certains Tour-Opérateurs font remplir des fiches de renseignement dès la réservation afin de connaître le degré et le type du handicap, ce qui leur permettra de mieux vous conseiller et de vous proposer une assistance adéquate quand cela est possible. N'hésitez pas à contacter [nos membres](#) pour toute question ou demande de devis !



A noter cependant que dans certaines situations de handicap, les Tour-Opérateurs et prestataires de services demanderont au voyageur d'être accompagné d'une ou plusieurs personnes valides.

EN VOL !

A votre arrivée à l'aéroport en France ou aux Etats-Unis, si vous en avez fait la demande auprès de la compagnie aérienne, **une chaise roulante et une assistance adaptée** au handicap vous est fournie. Une chaise de transfert pour se rendre aux toilettes est également à la disposition des passagers à bord de la plupart des appareils long-courriers.



Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes handicapées dans les avions est limité. La compagnie aérienne peut demander **la présence d'un accompagnateur** en fonction du degré de handicap, de l'âge ou de la durée du vol. Un accompagnateur est obligatoire sur un long courrier si la personne ne peut, seule, accomplir les gestes et tâches suivantes : attacher et détacher sa ceinture, utiliser le masque à oxygène, prendre ses repas et utiliser les toilettes.

Il est indispensable d'avoir précisé, lors de la réservation, s'il s'agit d'un fauteuil électrique ou manuel, pliant ou non, de préciser son poids et ses dimensions extérieures complètes ainsi que la nature de ses batteries (sèches ou humides : ces dernières devant être emballées dans des containers spéciaux par du personnel qualifié). De même, les personnes malentendantes devront le mentionner au personnel dès leur arrivée afin d'être averties en cas d'informations importantes.

Une personne en situation de handicap mental peut voyager seule avec un accord médical. Seuls les enfants de moins de 12 ans présentant un handicap mental doivent être accompagnés, quel que soit le vol. Les personnes sujettes à des troubles psychiatriques doivent obligatoirement être accompagnées par deux personnes pour les vols de plus de deux heures.



En vol, le personnel de bord pourra discuter avec le client du mode d'assistance le plus approprié à sa situation. En revanche, le personnel de bord n'est pas habilité à fournir des soins médicaux, une assistance à l'intérieur des toilettes, à soulever le passager, ni à l'aider à s'alimenter.

L'assistance de la compagnie ou de l'aéroport peut aller jusqu'à la récupération finale des bagages. Néanmoins, il est important de connaître les spécificités de votre compagnie.



Pour cela, nous vous invitons à consulter leurs sites internet ! La plupart des compagnies aériennes ont une page dédiée aux voyages des personnes en situation de handicap. En voici quelques-unes parmi celles de nos partenaires :

- [Air France](#) (page en français)
- [Delta Air Lines](#) (page en français)
- [United](#) (page en anglais)

A noter également qu'**Air France** a créé en 2001 **le service SAPHIR** (Service d'Assistance aux Personnes Handicapées pour les Informations et les Réservations), pour permettre aux voyageurs d'accéder plus facilement aux renseignements pratiques liés à leur voyage. La carte Saphir, gratuite, permet au passager d'être reconnu à chacun de ses voyages.

Pour les voyageurs fréquents, il est aussi conseillé d'avoir la **carte FREMEC (FREquent traveller MEDical Card)**. Valable 5 ans, elle est délivrée par le médecin de la compagnie sur laquelle vous volez. Toutes les grandes compagnies peuvent la délivrer. Une fois attribuée, il vous suffit de communiquer son numéro à la compagnie lors de la prochaine réservation.



LE PASSAGE EN DOUANE

Tous les voyageurs français, y compris les personnes en situation de handicap se rendant aux Etats-Unis pour un voyage touristique ou un transit, doivent :

1. **Présenter un passeport biométrique ou électronique en cours de validité** OU un passeport individuel à lecture optique en cours de validité émis avant le 26 octobre 2005. A défaut, l'obtention d'un visa ou d'un nouveau passeport sera obligatoire.
2. **Avoir reçu une autorisation ESTA**
3. **Avoir un billet d'avion aller-retour ou un billet de croisière**
4. **Projeter un séjour de 90 jours maximum**
5. **Présenter une preuve de solvabilité**

Le visa est toujours nécessaire pour certaines catégories de voyageurs. Pour toute information sur les visas, nous vous invitons à consulter [le site internet de l'Ambassade des USA.](#)

Comme l'exige **la TSA (Transportation Security Administration)**, tous les passagers, y compris ceux souffrant d'un handicap, doivent se soumettre au contrôle de sécurité en vigueur dans les aéroports.



Si vous voyagez avec un traitement médical lourd, vous devrez vous munir d'une ordonnance (en français et en anglais) avec mention des composants en latin. Les seringues et appareils médicaux devant être utilisés pendant le vol devront être remis au personnel de la compagnie aérienne. De même, tout objet métallique (broches, plaques...) ou électronique (pacemaker...) devra être signalé à la douane. Nous vous conseillons donc de partir avec une lettre de votre médecin en anglais justifiant de votre souci de santé.

Aucun document ne vous sera en revanche demandé si vous emportez des médicaments dits "classiques" (maux de tête, de ventre, de cœur ...) dans des quantités raisonnables, en accord avec la durée de votre voyage.

Sur place, ayez toujours sur vous un document signalant au moins un numéro d'urgence, l'adresse de votre lieu de séjour, votre groupe sanguin, l'affection dont vous souffrez ainsi que vos contre-indications médicales et les médicaments qui vous sont prescrits régulièrement (leurs composants davantage que leur nom).



LES TRANSPORTS

LES VÉHICULES DE LOCATION

Des véhicules de location **spécialement équipés avec des contrôles manuels** actionnables par des handicapés sont désormais disponibles dans les villes et aéroports chez les principaux loueurs dont nos membres. Soyez précis dans la description du handicap, ce qui permettra à votre loueur de mettre en place des équipements adaptés.



Certains loueurs disposent également de **véhicules de type « van » équipés de rampes ou d'élévateurs pour les fauteuils roulants**. Il est impératif de réserver votre véhicule le plus longtemps à l'avance pour avoir de la disponibilité. Il peut aussi être demandé au conducteur de retourner la voiture dans la ville de départ.

LA CARTE FRANÇAISE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNE HANDICAPÉE



Les cartes françaises de stationnement réservées aux personnes handicapées, si elles ne sont pas officiellement reconnues, sont la plupart du temps **tolérées** aux Etats-Unis, à condition de les placer au niveau du **RETROVISEUR CENTRAL**. Si vous recevez tout de même une contravention, cherchez un policier ou une patrouille. Expliquer votre cas peut parfois suffire à faire annuler la contravention.

Si vous souhaitez éviter de manière certaine tout désagrément et être en parfait accord avec la réglementation officielle, vous devez contacter le *Department of Motor Vehicles (DMV)* de l'Etat que vous visitez, seul organisme habilité à délivrer ce type de carte de stationnement.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait qu'il existe la plupart du temps deux types de places de stationnement pour personnes handicapées : **les "standards" et les "vans accessible"**, ces dernières étant réservées aux véhicules munies d'une rampe d'accès latérale. Il est fortement recommandé de ne pas stationner sur une place "vans accessible" avec un véhicule "standard".

LES TRANSPORTS PUBLICS

La plupart des grandes villes américaines disposent d'un service de transport public adapté aux personnes handicapées. Certaines villes proposent même un transport « porte-à-porte », parfois même depuis la banlieue. Pour connaître les spécificités des villes où vous séjournerez lors de votre voyage ainsi que les conditions d'éligibilité et tarifs, nous vous invitons à prendre contact avec elles en amont.



LA LOCATION DE SCOOTERS ÉLECTRIQUES ET FAUTEUILS ROULANTS

Si vous envisagez de louer un scooter électrique, un fauteuil roulant ou un déambulateur, n'hésitez pas à contacter **Access Tourisme Service** qui effectuera les démarches depuis la France en amont de votre voyage. Ce Tour Opérateur spécialiste est également en mesure de louer du matériel médical à l'avance sur demande.

Sur place, vous pourrez aussi contacter l'une des nombreuses sociétés de location de scooters électriques et fauteuils roulants comme 1800Wheelchair, Scootaround, Wheelchair Getaways, ou encore Sunset Mobility à Miami.

LES VOYAGES EN TRAIN ET EN BUS



Avant d'entreprendre tout voyage en train ou en bus, informez-vous sur les conditions d'accès et les contraintes, notamment sur les délais de réservation. Pour tout voyage en train, contactez Amtrak (Rubrique : *Special Needs & Accessibility*) ! Et pour tout voyage en bus, contactez votre compagnie de bus, le plus souvent Greyhound !

Les croisières telles que celles proposées par Ponant conviennent parfaitement aux personnes handicapées, que ce soit pour l'accès au bateau, la circulation à bord adaptée aux fauteuils roulants ou les services proposés. Ponant met ainsi à disposition des cabines équipées à chaque pont de ses navires. Un médecin et une infirmière sont quotidiennement présents à bord.

LES CROISIÈRES

LES HÉBERGEMENTS

La plupart des hôtels disposent de **chambres spécialement équipées** mais leur nombre est parfois limité. Les équipements des chambres accessibles varient d'un établissement à l'autre : largeur de porte, hauteur de lit réglable, salle de bain avec baignoire et poignées, douche sans marche ni rebord...



Soyez précis avec l'hôtel pour bénéficier de la chambre dont vous avez besoin ! N'hésitez pas également à les contacter directement et à demander des photos. Si la chambre est accessible, il faudra aussi s'assurer que l'hôtel, lui, l'est bien...

D'autre part, une simple remarque dans le dossier de réservation « Accessible Room Please » ne suffit pas. Soyez certains d'obtenir avant votre départ un mail de l'hôtel vous garantissant la disponibilité d'une chambre adaptée à vos besoins.



Si la chambre que vous aviez réservée n'était pas disponible à votre arrivée et que l'hôtel n'avait plus de chambre « accessible », celui-ci devrait vous en fournir une au même prix.

De même, si l'hôtel propose une navette gratuite à l'aéroport, celle-ci devra être « accessible ». Sinon, l'hôtelier devra vous transporter à ses frais.

Nos partenaires Hôteliers disposent de chambres aménagées. Par conséquent, n'hésitez pas à les contacter !

L'ACCÈS AUX LIEUX TOURISTIQUES

Les parcs d'attractions, musées et sites touristiques majeurs sont la plupart du temps équipés pour recevoir les handicapés moteurs. **Des files d'attente « prioritaires »** sont généralement proposées aux personnes en situation de handicap et **des réductions tarifaires** sont appliquées dans certains lieux. De plus en plus de boutiques sont aussi adaptées aux personnes à mobilité réduite. Chaque ville a ses spécificités et proposent des services spécifiques aux personnes handicapées. En voici quelques exemples :

NEW YORK CITY

La ville de New York s'engage à assurer l'accessibilité pour les visiteurs ayant des besoins spécifiques. L'organisme public **Metropolitan Transportation Authority (MTA)** met à la disposition des voyageurs des **bus équipés d'ascenseurs** afin que les personnes en fauteuils roulants puissent se déplacer dans tout New York.



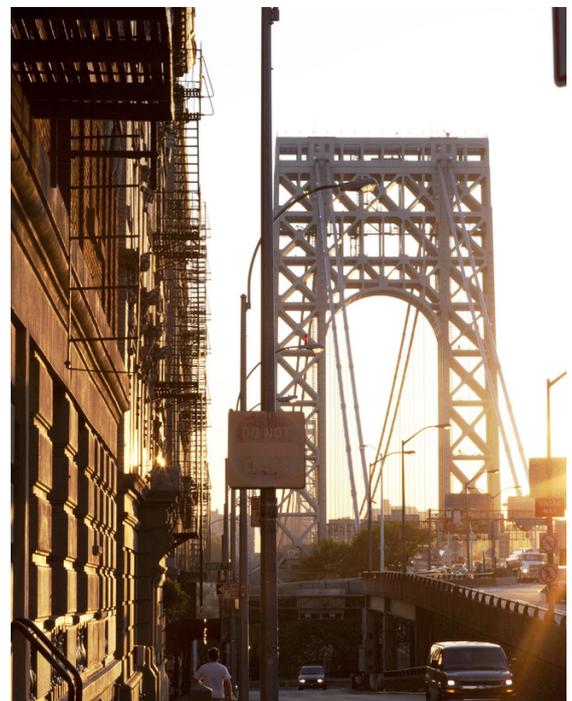
Un service d'acheminement des voyageurs « porte-à-porte » est proposé aux personnes incapables d'emprunter seules les transports en commun (bus et métro). Beaucoup de stations de métro sont équipées d'ascenseurs, de rampes, de signaux visuels, de fonctionnalités audios sur les distributeurs automatiques et d'accès à des téléphones publics et tactiles. Les passagers handicapés bénéficient de tarifs réduits sur la plupart des trajets. A noter : toutes les stations de métro ne sont pas équipées pour accueillir les personnes handicapées.

Beaucoup de **représentations théâtrales et de spectacles musicaux** offrent des remises pour les personnes atteintes d'un handicap physique. De nombreux théâtres mettent à la disposition des malentendants des dispositifs auditifs à infrarouge. Résultat d'un partenariat entre *Inclusion in the Arts et G-PASS*, la Broadway Accessibility Initiative propose aux personnes handicapées la possibilité de profiter au maximum des spectacles de Broadway grâce à des services tels que : *I-Caption*, destiné aux sourds et malentendants, *D-Scriptive* pour les aveugles et malvoyants et *ShowTrans* pour les non-anglophones. Pour chaque représentation, tous ces services sont disponibles gratuitement.



L'organisation Hands On propose un **service d'interprétation gestuelle** pour de nombreux événements culturels dont des expositions de musées, des représentations théâtrales et des projections de films. Hospital Audiences, Inc., fournit un service de description audio pour les personnes aveugles afin qu'ils puissent obtenir une image de l'action qui se déroule sur scène.

Grâce aux nombreuses améliorations et mesures novatrices, les musées sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour les amateurs d'activités en plein air, New York City Department of Parks & Recreation propose des places spéciales et un accès au parking pour de nombreux événements ayant lieu dans les parcs de la ville.



Plus d'informations sur les sites internet suivants :

- Ville de NYC : Mayor's Office for People with Disabilities
- Office du Tourisme de NYC : ACCESS New York: A Guide to Accessible Travel in NYC

MIAMI

Dès votre arrivée à Miami, vous constaterez que la ville est parfaitement adaptée aux personnes à mobilité réduite. Le **Miami International Airport**, doté de toilettes unisexes et d'aires de repos pour les animaux d'assistance, est parfaitement adapté.

La ville compte **plus de 70 taxis accessibles aux fauteuils roulants** et un coupe-file est possible. N'hésitez pas à profiter de ce service mais il arrive cependant que tous les taxis aménagés soient occupés simultanément.



Dans la ville, les zones touristiques telles que les célèbres South Beach, Ocean Drive, le quartier art-déco, etc., sont parfaitement adaptées avec **rampes d'accès**. De même, les plages sont équipées de **sièges inclinables**, spécialement conçus pour les personnes à mobilité réduite et pouvant être utilisés dans l'eau.

Plus d'informations sur <https://www.miamiandbeaches.fr/pr%C3%A9parez-votre-s%C3%A9jour/tourisme-accessible>

AUTRES DESTINATIONS

D'autres destinations ont également une page dédiée pour faciliter le séjour des personnes handicapées dans leur ville ou Etat. N'hésitez pas à consulter les pages suivantes si vous partez pour...

La Californie :

- Site de [l'Office du Tourisme de Californie](#) (Clic sur « Informations générales pour les voyageurs »)
- Page dédiée de [l'OT de San Francisco](#)
- Page dédiée de [l'OT de Los Angeles](#)

Le District de Columbia (Washington, DC) :

- Page dédiée de [l'OT de Washington, DC](#)



Le Massachusetts :

- Page dédiée de [l'OT du Massachusetts](#)

L'Utah :

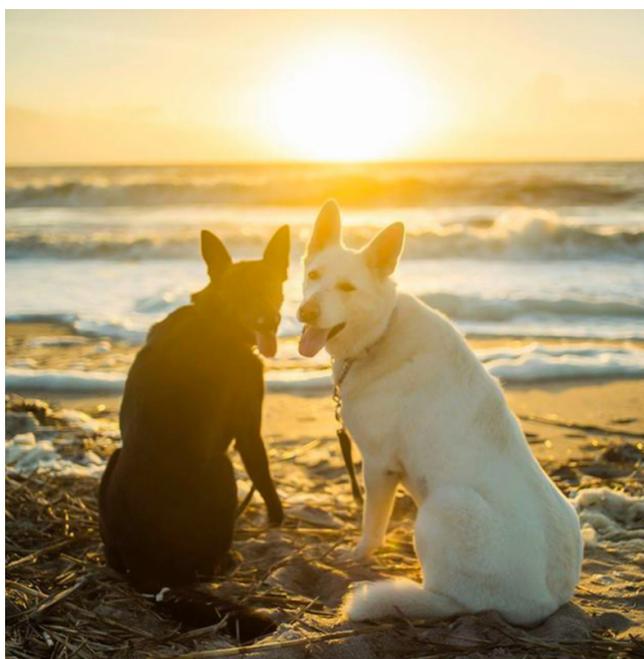
- Page dédiée de [l'OT de l'Utah](#)

La Virginie :

- Page dédiée de [l'OT de la Virginie](#)
- [Grommet Island](#), plage spécialement conçue pour les personnes handicapées

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux d'assistance sont acceptés en cabine s'ils accompagnent des personnes présentant un handicap. L'animal d'assistance doit s'asseoir dans l'espace au sol devant le siège réservé au passager, sans empiéter sur le couloir. **Les animaux d'assistance psychiatrique et les animaux de soutien émotionnel sont également acceptés en cabine** pour les personnes souffrant de handicaps qualifiés, sous réserve de présentation de certains justificatifs obligatoires. Nous vous invitons à contacter votre compagnie aérienne en amont afin de connaître ses propres spécificités.



Aux Etats-Unis, les animaux sont rarement acceptés dans les restaurants et les cafés. Il en est souvent de même pour les administrations, les attractions, les transports publics et les magasins. Néanmoins, **un chien d'aveugle ou un chien-guide pour malentendant** ne pourra être refusé.



Nous vous invitons également à prendre contact avec **votre hôtelier** afin de connaître sa réglementation intérieure. Sachez que le groupe [Kimpton Hotels & Restaurants](#) accueille volontiers les animaux de compagnie et en a même fait l'une de ses caractéristiques.

A noter que certains Etats comme Hawaii imposent une quarantaine. N'hésitez pas à contacter les Offices du Tourisme locaux pour connaître leur législation ! Egalement, si vous faites une extension aux Bahamas, nous vous invitons à contacter directement l'Office du Tourisme des Bahamas.

LES ASSURANCES

Il est vivement conseillé de prendre une assurance médicale en amont compte tenu du coût médical très élevé aux Etats-Unis. En effet, même si la Sécurité Sociale française peut vous rembourser dans certains cas, elle ne le fera jamais à hauteur des tarifs pratiqués aux Etats-Unis.



Si vous deviez subir des **soins médicaux aux USA**, nous vous conseillons de conserver tous les justificatifs à renvoyer à la Sécurité Sociale après votre retour en France. D'autre part, nous vous invitons à contacter votre **Mutuelle** en amont du voyage afin de connaître l'étendue de votre couverture.

Par conséquent, au-delà de votre assurance personnelle, n'hésitez pas à prendre une assurance spécifique proposée par nos partenaires [AVA](#) ou [Mondassur](#).

QUELQUES SITES UTILES

Voici quelques sites complémentaires pouvant vous être utiles en amont ou lors de votre voyage :



- [Access Tourisme Service](#)
- [Les agences gouvernementales américaines](#)
- [L'US Department of Transportation](#)
- [La Federal Transit Administration](#) (tous les aspects de la vie locale)
- [Access-Able Travel Source](#)
- [L'Association des Paralysés de France \(A.P.F.\)](#)
- [The Braille Institute Education and Awareness](#)
- [Voyageurs avec un handicap pulmonaire et/ou nécessitant le transport \(ou la location\) d'oxygène thérapeutique](#)

CONTACTEZ NOS PARTENAIRES SPÉCIALISTES DES USA :

<https://www.office-tourisme-usa.com/trouvez-le-bon-contact/>

Office du Tourisme des USA en France

Visit USA Committee / France

Audiotel : 08 99 70 24 70 (3€/appel, pas de surtaxe depuis un mobile)

E-mail : infos@office-tourisme-usa.com



OFFICE DU TOURISME USA
www.office-tourisme-usa.com

